



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement, Eau et Forêt
Unité des procédures environnementales
SSD

TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS

RECEPISSE DE DECLARATION N° 2018-63

RENOUVELLEMENT

LE PREFET DE LA REGION OCCITANIE
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.541-8 et R.541-49 et suivants ;

DELIVRE à la société CHLOROCLEANER
dont le siège social se situe 1 impasse des Garennes 31280 DREMIL LAFAGE

RECEPISSE du renouvellement de sa déclaration relative à son activité de transport par route de déchets dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Toulouse, le

19 DEC. 2018

Pour le préfet, par délégation,
la cheffe d'unité

Magali DUHARCOURT